

Séance du 11 juillet 2024

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal **19**
En exercice **18**
Qui ont pris part à la délibération **15**

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE et le ONZE JUILLET à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe PÉRIÉ, Maire.

Vote

Pour **15**
Contre **0**
Abstentions **0**

Présents : 12
Jean-Philippe PÉRIÉ, Alain BIAGI, Stéphanie BORREL, Edwige BOUDOU, Albert CANTALOUBE, Rodolphe DELETAGE, Nathalie GELY, Didier LAURENS, Patrick LEGER, José LOPEZ, Pascal MIR, Bruno SELAS.

Date de la convocation

04/07/2024

Absents excusés : 6 (dont 3 pouvoirs)
Fabien CABROLIER, a donné pouvoir à Stéphanie BORREL,
Nelly DAUDE, a donné pouvoir à Patrick LEGER,
Jérôme FRANQUES, a donné pouvoir à Bruno SELAS,
Pascal MONESTIER, absent excusé,
Laura JARROUSSE, absente excusée,
Estelle BIER, absente excusée.

Date d'affichage

08/07/2024

Secrétaire de séance : Patrick LEGER

Délibération n° 2024/07/041 - Rénovation de l'éclairage public - Tranche 4
Plan de financement - Demande de subvention fonds vert

Le projet de rénovation de l'éclairage public de Marcillac-Vallon est un projet qui s'étale sur 6 tranches de travaux. Les tranches de travaux 1 à 3 ont déjà permis de remplacer 192 points lumineux et la tranche 4 permettra de remplacer 124 points lumineux.

Dans le cadre de cette tranche 4, la commune a déposé une demande d'aide au titre du Fonds Vert pour l'exercice 2024. Après instruction des services déconcentrés, l'État a accordé une aide sous réserve de soumettre une délibération rectificative au conseil municipal et vis-à-vis du montant attribué par l'État soit 14 250 € HT.

Monsieur le Maire montre l'estimatif des dépenses nécessaires à la réalisation du projet :

ESTIMATION DES DEPENSES	
Travaux de rénovation de l'éclairage public - Tranche 4	95 000,00 €
TOTAL GLOBAL H.T	95 000,00 €

Monsieur le Maire rappelle l'estimatif des aides éligibles :

	MONTANTS	% / GLOBAL H.T.
Participation du SIEDA	43 400,00 €	45,68%
État (Fonds Vert)	14 250,00 €	15,00 %
TOTAL SUBVENTIONS	57 650,00 €	60,68%
Commune de MARCILLAC VALLON	37 350,00 €	39,32%
TOTAL GLOBAL H.T.	95 000,00 €	100,00%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :
- d'approuver le plan de financement des travaux de la tranche 4 de la rénovation de l'éclairage public tel que présenté ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

Acte rendu exécutoire,

Après transmission par voie dématérialisée

En Préfecture le :

Publication le :

Le Maire, Jean-Philippe PÉRIÉ

Ainsi fait et délibéré à Marcillac-Vallon, les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

Le Maire, Jean-Philippe PÉRIÉ